

---

## Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR19.17PR

concernant

### une demande d'autorisation de cession à SAGENORD SA d'actifs communaux utilisés pour l'alimentation en eau potable régionale

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 19 et 28 août 2019.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claude-Anne JAQUIER, Emilienne WAGNIERE, Philippe GRUET, Christophe LOPERETTI, Olivier MAIBACH, Florent MICHAUD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale, entendue lors de la séance du 19 août 2019 au Service des Energies, était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Municipal (Président du CA SAGENORD SA), Philippe GENDRET, Chef du Service des Energies, et Christophe BONNET, Directeur de SAGENORD SA. La Commission ad hoc les remercie pour les documents fournis et les informations reçues, ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions posées par les commissaires. Précisons que - par économie de temps pour la délégation municipale - la Commission des affaires immobilières a également assisté à la présentation du 19 août au côté de la commission ad hoc, puis s'est retirée dans une autre salle pour délibérer.

#### Documentation complémentaire

Vu l'importance et la spécificité de l'objet traité et afin que le niveau de connaissance des membres de la commission ad hoc soit homogène, la présidente de la commission a demandé - à réception de la convocation - que les commissaires reçoivent divers documents de base. Remis lors de la séance du 19 août, ces documents ont pu être étudiés entre les deux séances par les commissaires, la séance du 28 août (Hôtel de Ville) permettant d'émettre le préavis qui vous est explicité aujourd'hui.

En résumé, cette matière documentaire était composée :

- A. des lois cantonales concernant l'exploitation des eaux souterraines et la mise à disposition de celles-ci, de l'utilisation de celles des lacs et cours d'eau, des dispositions légales et réglementaires concernant l'adduction d'eau, le service de défense contre l'incendie, les règles de participation de l'ECA au financement des travaux permettant la mise en place de réseaux d'eau et d'équipements de sécurité allant du captage ou pompage jusqu'à la borne hydrante ;
- B. les documents constitutifs de SAGENORD SA - soit création en 2009 d'une plateforme régionale ayant pour but l'échange, l'achat, et la fourniture d'eau potable aux fins d'assurer les besoins des communes et associations de communes partenaires de la région d'Yverdon-les-Bains-Grandson. 10 ans plus tard, les commissaires ont pu constater que cette plateforme dessert (chiffres de fin 2018) environ 56'000 hab. provenant de 40 communes, dont la moitié d'entre elles sont regroupées dans 2 associations intercommunales, l'ACRG (Association

intercommunale de la Région de Grandson) et l'AIAE (Association intercommunale d'amenée d'eau) La Menthuc. Remis aussi à la Commission, les dispositions statutaires de cette SA dont – rappel important – les actionnaires ne peuvent être que des communes ou des associations de communes constituées selon art.112 et suivants de la Loi sur les communes (LC), ce qui exclut que des privés ou entités privées puissent posséder des droits sur ce bien commun qu'est l'eau potable ;

- C. la commission a également reçu le dispositif de gouvernance de SAGENORD SA (administrateurs et leur fonction), ainsi que celui de la direction opérationnelle, avec fonction de ses intervenants principaux ;
- D. les rapports et résumés des comptes des exercices 2017 et 2018 ont aussi permis à votre commission de mettre des chiffres sur les activités de SAGENORD SA, avec notamment les bilans annuels de production et de consommation d'eau de cette vaste entité, durant les années précitées.

### Installations techniques, évolution et développement

Enfin comme chaque conseiller-e communal-e, les commissaires avaient en main, le préavis PR19.17PR, et ses annexes qui décrivent par le menu les installations techniques visées (annexes 2, 3, 4, 5), comme l'évolution de SAGENORD, dès sa fondation jusqu'à ce jour, en passant par l'avènement de l'important *Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau*. Requis depuis plus de vingt ans par l'Etat de Vaud – l'autorité cantonale a enfin pu le valider en 2016 ! Enfin, le préavis informe nos Conseillers de la validation du plan de développement 2018-2045 de SAGENORD (CHF 67 mio.) par l'assemblée des communes actionnaires, le 28 novembre 2018 à Pomy (annexe 1 du préavis).

Les nombreuses questions posées par les commissaires - par oral lors de la séance de commission du 19 août, ou par écrit suite à la remise des documents complémentaires - ont trouvé réponse auprès du Municipal délégué, comme auprès du Chef du Service des Energies ou du Directeur de SAGENORD SA.

### Conclusions

Considérant

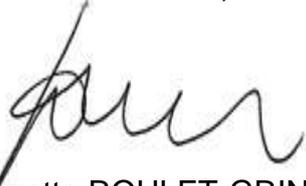
- le fonctionnement éprouvé d'un large réseau en boucle offrant à toutes les communes-actionnaires de SAGENORD SA à la fois de l'eau potable en suffisance, et une sécurité consolidée en matière de défense incendie,
- la reprise par SAGENORD SA d'importantes infrastructures yverdonnoises participant à ce réseau régional (conduites maîtresses - terrestres ou sous-lacustres - réservoirs d'importance), reprise qui devient une logique évidente, tant au niveau de leur maintenance technique que de la gestion pratique des ressources en eau,
- l'octroi à SAGENORD d'un droit de superficie sur deux parcelles situées sur la commune de Chamblon d'où jaillissent les sources du Cossaux et du Moulinet, des eaux que SAGENORD aura à charge de valoriser pour l'incorporer aux ressources régionales,
- le plan de développement 2018-2045 de SAGENORD SA qui entend investir pour confirmer cette vocation régionale et l'inscrire dans la durée,

**la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,- à l'unanimité de ses membres – d'entrer en matière sur cet objet, d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4 et de soutenir l'ensemble du préavis PR19.17PR.**

### **Vœu de la commission**

Vu les investissements d'importance prévus dans le Plan de développement 2018-2045 de SAGENORD SA (CHF 67 millions), la Commission émet le vœu que la Municipalité adresse chaque année au Conseil communal une communication municipale l'informant de l'avancement de ce plan.

Yverdon-les-Bains, le 20 septembre 2019



Pierrette ROULET-GRIN, rapportrice